



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accueil des assistants de langue



Rentrée 2022-2023

Introduction

- 1/2 journée d'accueil en octobre 2022 et 1 journée de formation en novembre 2022.
- Pour chaque assistant, des personnels identifiés :
 - le professeur référent,
 - le directeur ou chef d'établissement,
 - un responsable par département (CPD, Inspecteur, voire DASEN-adjoint)
 - la chargée de mission pour l'animation de la communauté des assistants,
 - le gestionnaire administratif pour le contrat, la rémunération,
 - le responsable académique.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Plan d'intervention

- les assistants de langue à la rentrée 2022 ;
- les attentes de part et d'autre ;
- votre arrivée dans l'établissement ou l'école ;
- les démarches administratives.

Les assistants de langue : quelques chiffres nationaux

- 4390 postes d'assistants de langue
- 15 langues d'enseignement
- + de 60 pays concernés
- Les assistants sont répartis dans les écoles primaires ou dans les établissements du secondaire (collège et/ou lycée)

Les assistants de langue : quelques chiffres académiques

- 203 assistants (169 dans les collèges et lycées et 34 dans les écoles)
- 34 pays
- 9 langues représentées

langues	1 ^{er} degré	2 nd degré
Allemand	3	34
Anglais	30	77
Arabe		2
Chinois		2
Espagnol		40
Italien	1	7
Portugais		2
Russe		4
Hébreu		1
totaux	34	169

L'académie de Lyon et la Région académique AURA

Une académie est une circonscription administrative de l'Éducation nationale. Chaque académie est placée sous l'autorité d'un recteur, chancelier des universités, nommé en conseil des ministres par le président de la République. **L'académie de Lyon** s'étend sur trois départements : l'Ain, la Loire et le Rhône.



La Région académique Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) regroupe les académies de Lyon, de Grenoble et de Clermont-Ferrand.



Les attentes de part et d'autre

- Droits et devoirs de l'assistant
- Droits et devoirs de l'institution

Les attentes en termes d'intervention dans les classes

Missions principales :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur
- participation à diverses activités éducatives de l'école ou de l'établissement
- contribution à des enregistrements authentiques destinés à enrichir les collections audiovisuelles des écoles ou des établissements
- aide personnalisée à l'élève
- participation à la mise en œuvre d'un projet d'échanges
- animation d'un club de langue
- accompagnement éducatif
- stages linguistiques.

Et donner envie aux élèves d'une mobilité physique dans votre pays...

Votre arrivée dans l'école ou l'établissement

- **Se présenter au directeur (école) ou au chef d'établissement (collège ou lycée)** en amont du jour de rentrée dans l'établissement (unique ou principal).
- **Contactez votre professeur référent** en amont du jour de rentrée.

Vous aurez une période d'observation d'une semaine afin de vous permettre d'exploiter au mieux les 12 heures que vous devez à l'école ou à l'établissement (max 3). **Il vous est demandé impérativement d'être assidu et de respecter scrupuleusement les horaires de l'école ou de l'établissement** ainsi que ses règles de vie (règlement intérieur).

L'école

- **les élèves à l'école primaire** (6 à 11 ans)
- **vous** (pas de responsabilité réelle d'enseignement mais des responsabilités en termes d'animation et de diffusion de votre langue et de votre culture, centrées sur l'oral)
- **l'enseignant de la classe** (responsable de l'enseignement, vous l'aidez dans sa tâche)
- **le directeur**

L'établissement

- **les élèves de collège** (12 à 16 ans) ; **les élèves de lycée** (17 à 19 ans)
- **vous** (pas de responsabilité réelle d'enseignement mais des responsabilités en termes d'animation et de diffusion de votre langue et de votre culture, centrées sur l'oral) ; différence d'âge parfois réduite : être vigilant
- **l'enseignant de la classe** (responsable de l'enseignement, vous l'aidez dans sa tâche)
- **le chef d'établissement** (principal ou proviseur)

Et les programmes :

- le nombre d'heures par niveau,
- modalités d'enseignement,
- le travail en cycles (notamment cycle 3).

Connaître *a minima* ces trois points vous aidera à vous positionner par rapport à l'enseignant et à voir avec lui ce que vous pouvez apporter et comment l'apporter...

Vos interlocuteurs en académie :

- **Pascale Muselle** sera votre référente DAREIC pour la présente année scolaire pascale.muselle@ac-lyon.fr
- **Mme Coralie Sigelli** DIPE 2 (Division des Personnels Enseignants) au rectorat sera votre référente pour les problèmes administratifs et financiers coralie.sigelli@ac-lyon.fr
- **Christian Caron** DAREIC

Les ressources en ligne

Pages officielles académiques

- <http://www.ac-lyon.fr/cid89545/assistants-etrangers-langue-vivante.html>

Le site animé par Pascale Muselle : échanges, conseils et astuces, interactions, centre de ressources

- <http://www.asenlangues.eklablog.com>

Page facebook dédiée

- https://www.facebook.com/pages/Assistants-de-langues-Acad%C3%A9mie-de-Lyon/403965146444046?ref=aymt_homepage_panel

**Une possibilité d'obtenir une
certification en FLE à la fin de votre
contrat...**

Le CLES FLE

Intervention de Mme Pradat-Paz

Responsable certification CLES Pôle Lyon

Démarches administratives

- ❑ **Ouverture compte en banque/R.I.B** relevé d'identité bancaire/ **IBAN**

- ❑ **Avance pour octobre 770 euros** (pas de bulletin de salaire ce mois-là, mais une attestation de salaire envoyée aux établissements). Bulletin de salaire envoyé aux établissements par courrier chaque mois.

- ❑ **Immatriculation sécurité sociale :**
 - mini dossier de droits ouverts
 - obtention d'un N° provisoire
 - carte vitale avec N° définitif

Durant votre séjour, vous bénéficiez d'une assurance maladie gérée par la sécurité sociale. En tant qu'assistant de langue étranger, vous serez inscrit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, quelle que soit votre académie d'affectation*. Cette inscription est obligatoire même si vous bénéficiez déjà d'une assurance dans votre pays d'origine. Pendant tout votre séjour en France en tant qu'assistant de langue, voici votre seule adresse de correspondance avec l'Assurance Maladie : **Assurance Maladie de Paris SRI / Assistants de Langues 75948 PARIS CEDEX 19** Un service téléphonique bilingue (anglais/français) est également à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (heure française) au **00 33 811 36 36 46 (depuis l'étranger), 0 811 36 36 46 (depuis la France).**

Démarches administratives- suite

Pour vous affilier à l'Assurance Maladie française en tant que salarié, vous devrez envoyer dès votre installation en France la copie des pièces justificatives suivantes à la CPAM de Paris :

- justificatif de votre statut professionnel (arrêté de nomination)
- justificatif de votre identité (passeport ou pièce d'identité pour les ressortissants européens)
- pièce d'état civil (acte de naissance avec filiation)
- un relevé d'identité bancaire (RIB) fourni par votre banque française.

Adressez-vous à votre établissement de rattachement administratif pour vous aider à compléter votre dossier d'inscription à l'Assurance Maladie (si votre adresse n'est pas fixe en début de séjour, nous vous conseillons vivement de domicilier votre demande d'inscription dans votre établissement de rattachement administratif jusqu'à la réception de votre carte vitale).

Démarches administratives (suite et fin...)

- Mutuelle (non obligatoire)
- Assurance habitation et assurance responsabilité (civile obligatoire)
- Récupération des absences, pas de prélèvement
- Demande d'autorisation de cumul d'activité (Union européenne)
- Imprimé de remboursement des frais de transports à hauteur de 50% uniquement pour les abonnements, pas de ticket à l'unité
- Attestation à la place du bulletin de salaire d'octobre

coralie.sigelli@ac-lyon.fr

Pour les assistants hors Union européenne

Pour toute information envoyer mail à travailleurs.lyon@ofii.fr

Validation de votre Visa travail temporaire <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

A l'issue de la procédure, vous allez recevoir votre numéro qui commence par 99 bien le conserver tout au long du séjour et notamment pour la prolongation du contrat
Pas de cumul d'activité possible

Le logement à Lyon

Le site de l'information jeunesse en Rhône-Alpes (**CRIJ**) propose de vous accompagner dans vos démarches :

<http://www.crijrhonealpes.fr/france/DT1242140857/publication/Rechercher-un-logement-locatif.html?typeid-16>

L'organisme **Loca-pass** met en place une aide permettant de bénéficier d'une avance sans intérêt au moment de la signature du bail ; l'organisme peut également s'engager comme garant auprès du propriétaire :

<http://www.mapiaule.com/logement-etudiant/garantie-et-avance-locapass/lyon/v15c23.html>

Demande de caution **VISALE** Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives : <https://www.visale.fr/>

Résilogis possibilité de colocations de T2 ou T3 sur www.resilogis.com

La **CAF**/Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide au logement pour alléger votre loyer. Vous pouvez calculer le montant de cette aide sur le site de la Caisse d'allocations familiales :

<https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

Merci de votre attention

et

**très belle expérience dans notre
pays**